

Bécanour et Sainte-Julie de Somerset, et entre Inverness et Sainte-Julie de Somerset, vers le mois d'avril 1888. Aussi toutes les soumissions s'y rattachant. *Documents de la Session, No 21a.*

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 2 mars 1888, pour copie de toute correspondance (par lettre ou télégramme) et de tous autres papiers concernant le transport des malles provinciales supplémentaires dans l'Île du Prince-Edouard, depuis le 1er septembre dernier. (*Documents de la Session, No 21b.*)

Ordonné, que M. Charlton ait la permission de présenter un bill autorisant la réciprocité dans le sauvetage et le remorquage des navires et radeaux.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Patterson (Essex) ait la permission de présenter un bill à l'effet d'admettre les navires enregistrés aux Etats-Unis aux privilèges du sauvetage, du remorquage et du cabotage dans les eaux canadiennes.

Il présente en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour demain.

Ordonné, que M. Kirkpatrick ait la permission de présenter un bill autorisant les navires étrangers à porter secours aux navires naufragés ou désemparés dans les eaux canadiennes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour demain.

Ordonné, que M. Brown ait la permission de présenter un bill à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux, et de modifier le chapitre cent soixante-douze des Statuts révisés du Canada, intitulé: "Acte concernant la cruauté envers les animaux."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que sir John Thompson ait la permission de présenter un bill concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Joncas ait la permission de présenter un bill modifiant de nouveau l'acte des élections fédérales, chapitre huit des Statuts révisés du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Geoffrin,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état depuis la date de la dernière réponse fournie sur ce sujet, faisant connaître le nombre de bills désavoués depuis la Confédération, ainsi que le nombre total de ceux qui l'ont été chaque année pendant la même période, avec le titre des bills, le nom de la province où ils ont été passés et le motif du désaveu.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Geoffrin,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un état donnant les noms de toutes personnes appelées devant le magistrat pour vente de whisky aux Sauvages des comtés de Grey ou Bruce, en 1888 et 1889, et copie de tous papiers, documents et lettres à ce sujet; aussi, le nom du délateur, du magistrat siégeant, du constable employé et de l'avocat retenu pour chaque cause; aussi, les